

L'école privée veut des moyens

ÉDUCATION L'État devra-t-il mettre davantage la main au portefeuille pour financer le privé ? Fort de la hausse de ses effectifs, l'enseignement catholique demande davantage de professeurs

MARIE QUENET

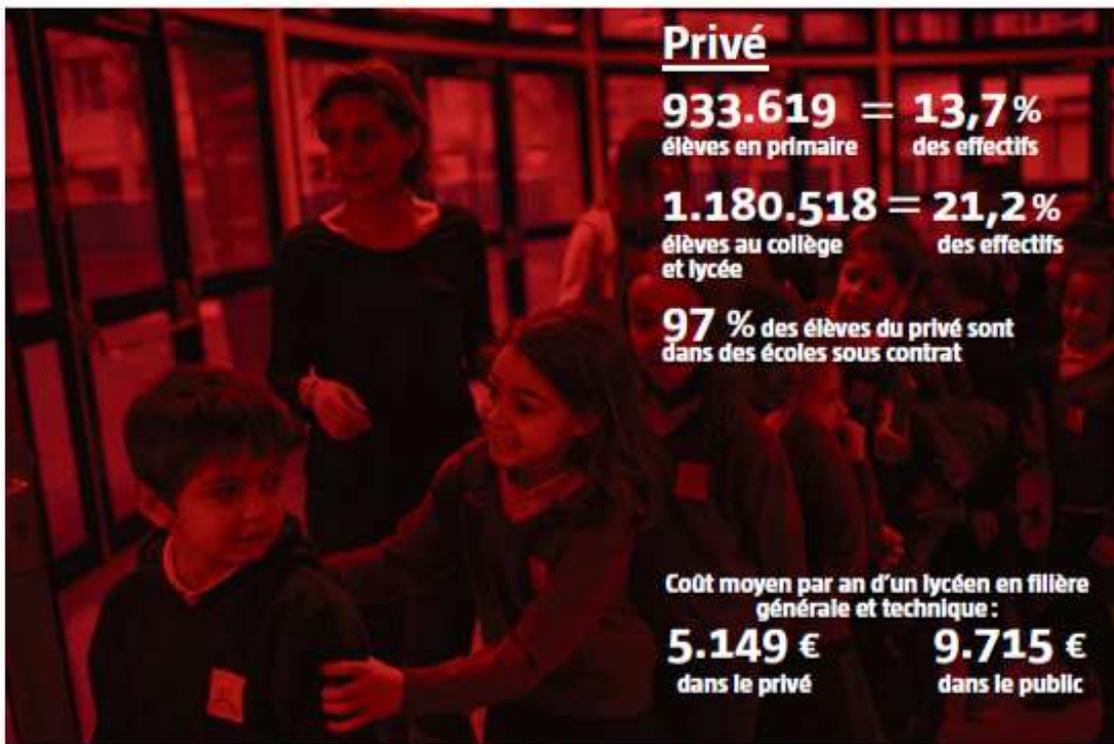
Chacun avance avec une prudence de Sioux, aucune envie de relancer la guerre scolaire. Mais à quelques mois de la présidentielle, l'enseignement catholique, qui accueille environ 96 % des élèves scolarisés dans le privé sous contrat, brise un tabou. Son secrétaire général (Sgec) s'appête à remettre sur le tapis la sacro-sainte règle des « 80-20 » qui, depuis des années, régit la répartition des postes d'enseignants entre le public et le privé*. Dans un document destiné aux candidats, il proposera de « reconsidérer » (et le terme est pesé) cette répartition « qui ne correspond plus à la réalité ».

Car si, depuis la loi Debré de 1959, les écoles privées sous contrat bénéficient bien de financements publics pour l'enseignement, le ratio est apparu en 1985, calqué sur la répartition des effectifs publics/privé de l'époque. Il a fini par être entériné en 1992 au terme de longues négociations. Depuis, personne n'a osé toucher à cet équilibre... jusqu'à aujourd'hui. « Nous souhaitons une approche plus pragmatique, explique-t-on au Sgec. Car actuellement la demande pour le privé est beaucoup plus importante que les moyens dont nous disposons. »

Une progression dans toutes académies

L'Association de parents d'élèves de l'enseignement libre (Apel), qui représente plus de 900.000 familles, a d'ailleurs pris les devants. Dans sa plaquette envoyée aux candidats, elle appelle à « garantir la liberté d'ouverture d'établissements libres dans tous les territoires ». Sa présidente Caroline Saliou développe : « Il faut repenser l'accord tacite du 80-20 si l'on veut pouvoir agrandir ou ouvrir des établissements privés là où l'on constate une forte demande. Aujourd'hui, on estime que 30.000 à 40.000 enfants ne seraient pas inscrits faute de place. »

S'il est exagéré de parler d'« exode » vers le privé, l'attrait semble réel... La proportion d'enfants scolarisés dans le privé (sous et hors contrat) atteint aujourd'hui 13,7 % à l'école maternelle et élémentaire (13,5 % en 2015) et 21,5 % au collège (21,3 % en 2015). « Toutes les



L'école Espérance banlieues d'Asnières-sur-Seine (Hauts-de-Seine) a ouvert ses portes en septembre 2015. ZACHARIE SCHEURER/HANSLUCKAS

académies connaissent une progression, assure Mme Saliou. À Nantes, Montpellier ou Lyon, par exemple, on sent une énorme pression. »

C'est qu'aujourd'hui, la mode est au zapping : une famille sur deux recourt à un moment donné au privé. La solution, plaide le Sgec – qui regroupe plus de 7.500 établissements catholiques –, serait de prévoir des moyens supplémentaires pour des besoins spécifiques, par exemple, en zone rurale ou dans les quartiers populaires. « Certains nous reprochent de ne pas faire assez de mixité mais on ne nous donne pas la possibilité d'ouvrir en banlieue... », juge la présidente de l'Apel.

Les politiques s'empareront-ils de ce dossier hautement inflammable ? François Fillon semblait sensible aux préoccupations du privé dans son livre paru en 2015. D'ailleurs, Najat Vallaud-Belkacem lui reproche déjà de vouloir « instaurer un grand marché concurrentiel de l'éducation ». Et l'entourage de la ministre met en garde : « L'étape d'après consistera à demander à l'État de financer la construction de locaux pour le privé. La dernière fois qu'on a voulu toucher à la loi Falloux, cela a jeté des centaines de milliers de personnes dans la rue... »

Les écoles hors contrat, qui ne touchent aucune aide de l'État (elles ne sont pas tenues de respecter les programmes), mèneront-elles aussi campagne ? Car si elles ne scolarisent qu'environ 56.000 enfants – une goutte d'eau par rapport aux 12 millions d'élèves –, elles se multiplient. Selon les chiffres de la Fondation pour l'école, 93 ouvertures auraient été recensées à la rentrée 2016, 67 en 2015, 61 en 2014 et 37 en 2013... Certains parents cherchent visiblement un enseignement alternatif.

Debbouze, Jardin et Borloo soutiennent Espérance banlieues

Parmi ces nouvelles écoles, certaines aimeraient un coup de pouce des pouvoirs publics. Le réseau Espérance banlieues par exemple. Ses établissements qui revendiquent d'autres pratiques éducatives (lever du drapeau, uniforme, renforcement des cours de français et de culture générale...) ne comptent que 400 élèves pour l'instant. Mais ils essaient dans les quartiers difficiles : le premier a ouvert en 2012, on en compte 8 aujourd'hui, 12 lors de la prochaine rentrée 2017. « J'ai une quarantaine de projets pour les années à venir, s'enthousiasme le fondateur Éric

Mestrallet. Mais nous arrivons à la limite de ce que nous pouvons financer sans aide publique. » Début mars, il lancera donc un appel afin de « trouver des moyens, notamment publics, pour développer ces écoles ». Selon lui, une cinquantaine de personnalités soutiendrait déjà cette démarche : Xavier Huillard, le PDG de Vinci, Mélissa Theuriau et Jamel Debbouze, Alexandre Jardin, Jean-Louis Borloo...

Là aussi, le débat risque d'être animé. « Aujourd'hui, dans le privé hors contrat, il existe des expériences intéressantes, dans des secteurs à besoins particuliers, qui mériteraient qu'on puisse aussi leur apporter des aides publiques pourvu qu'elles respectent les programmes et les valeurs de la République », estime la députée LR Annie Genevard, membre du groupe éducation dans l'équipe du candidat Fillon. D'autres reprochent à certaines écoles indépendantes des accointances avec les milieux catholiques traditionalistes. Au Snes, syndicat enseignant majoritaire dans le public, on prévient déjà : « Renforcer la part des fonds publics alloués à l'enseignement privé serait une déclaration de guerre ! » ●

* Pour 100 postes d'enseignants affectés au public, 20 vont au privé sous contrat.